

8 - Société d'Équipement du Département du Doubs - Rapport des administrateurs au Conseil Municipal - Exercice 2012

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : L'article L 1524.5 (7^{ème} alinéa) du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants aux Conseils d'Administration des Sociétés d'Économie Mixte.

En application de ces dispositions, M. FOUSSERET et M. LOYAT, consultés au préalable, vous communiquent les informations qui suivent, issues du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration de la sedD à l'Assemblée Générale du 28 juin 2013, portant sur l'exercice 2012.

1. Présentation de la société

La Société d'Équipement du Département du Doubs est une société d'économie mixte dont les principaux éléments de l'objet social sont les suivants : «étude, réalisation, commercialisation, administration et gestion d'opérations d'aménagement foncier, d'opérations visant à réhabiliter les quartiers existants, d'opérations de construction d'immeubles à usage d'habitation, de bureaux, ou industriels pour la vente ou la location, d'opérations d'équipements et d'ouvrages nécessaires au développement des collectivités territoriales, et d'une façon générale, toute étude, mission d'assistance, portage, opération financière, commerciale, mobilière et immobilière pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social».

Le siège social est sis au 6 rue Louis Garnier à Besançon.

Le Président en exercice est M. Vincent FUSTER, Premier Vice-Président du Conseil Général du Doubs.

Le capital social est fixé à la somme de 5 342 080 € réparti en 78 560 actions de 80 € chacune. La part du capital de chaque actionnaire est la suivante :

Actionnaire	Nombre d'actions	Part dans le capital
PMA	12 449	15,85 %
Département du Doubs	11 677	14,86 %
Ville de Besançon	10 812	13,76 %
CAGB	5 021	6,39 %
Ville de Montbéliard	3 379	4,30 %
CDC	12 902	16,42 %
Caisse d'Épargne Bourgogne - Franche-Comté	9 486	12,07 %
Crédit Agricole Franche-Comté	5 000	6,36 %
Dexia Crédit Local	4 012	5,11 %
CCID	3 822	4,87 %

La sedD comprend un effectif de 42,2 ETP, soit 45 salariés. A cet effectif s'ajoute 1,6 ETP mis à disposition par la SCET, soit un total de 43,8 ETP.

La sedD détient des parts sociales dans plusieurs structures :

- 60 % du capital de la SARL d'Aménagement de la Mouillère
- 51 % du capital de la SARL Champ de Foire
- 1/3 des parts du GIE des SEM de Franche-Comté
- 20 % des parts du GIE Rhin-Rhône Aménagement.

2. Rapport d'activité

Les concessions (conventions publiques d'aménagement) et les mandats sont les activités principales de la sedD. La société réalise également des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et conduite d'opération. Elle a également diversifié son activité en menant des opérations à ses propres risques, et en se positionnant comme prestataire de service (administration générale ou prestations techniques) auprès des sociétés liées.

L'activité opérationnelle globale de la sedD se mesure à partir des dépenses d'investissement (chiffre d'opérations) enregistrées sur l'exercice dans les opérations de conventions publiques d'aménagement, de mandats et de promotion.

Le chiffre d'opérations de l'exercice 2012 s'élève à 55 M€, ce qui traduit un bon niveau d'activité, même si en retrait par rapport à 2011 qui était une année exceptionnelle. Ce volume se répartit ainsi :

- 17,6 M€ au titre des Concessions (18,4 M€ en 2011), notamment les opérations de Pasteur, Technoland 2, Témis et Temis Santé,
- 34 M€ au titre des Mandats : lycées, centres de secours, collèges... (32,7 M€ en 2012),
- 815 K€ au titre des opérations en propre, avec la construction de l'immeuble Bioparc,
- 2,6 M€ pour les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et conduite d'opérations.

La part des mandats et concessions reste donc globalement stable entre 2011 et 2012, la forte baisse du niveau de l'activité opérationnelle par rapport à 2011 est enregistrée sur les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et conduite d'opération.

Les principaux chantiers menés en 2012 sont les suivants :

- Besançon et CAGB : ZAC Pasteur, ZAC des Hauts du Chazal, ORU des Clairs-Soleils, ZAC Témis,
- Montbéliard et PMA : ZAC Technoland, ZAC des Blancheries,
- Autres missions : SMAIBO (aménagement de la zone de l'Echange), ZAC des Coteaux Fruitières à Dampierre-les-Bois, Maison des Services à Ornans, ZAC des Hauts de la Baigne aux Oiseaux à Morteau,
- Région - Lycées - contrat cadre 2009-2012,
- Conseil Général - Collège Proudhon à Besançon (mandat).

De nombreuses études et partenariats sont en cours sur différentes missions en réponse à appels d'offre, parmi lesquelles des opérations à Audincourt, Morteau, Hérimoncourt, Serre-les-Sapins, Besançon...

En 2012, le niveau de renouvellement des commandes fait ressortir des rémunérations contractualisées à hauteur de 1 908 K€. Ce niveau est le plus bas des trois dernières années (3 964 K€ en 2011 et 5 081 K€ en 2010). Cet indicateur est très représentatif du contexte économique actuel et de la

limitation des dépenses publiques. Le nombre de consultations engagées par les collectivités est très faible en 2012, et conduit la SedD à se réorganiser et à chercher des pistes de diversification.

Le chiffre d'affaires généré par les activités est de 4 600 K€ en 2012 (contre 4 722 K€ en 2011, soit une baisse de 2,6 %). Il se répartit comme suit :

Nature des activités	Part en % dans les produits d'activité 2012	Part en % dans les produits d'activité 2011
Concessions	34 %	37 %
Mandats	34 %	36 %
Partenariat	8 %	5 %
Etudes et autres	24 %	22 %
Total	100 %	100 %

La forte remontée de l'activité «Etudes et autres» est liée à l'augmentation des prestations de services (notamment de gestion des structures) rendues aux sociétés liées (SEM patrimoniales et SPL Territoire 25). Cette diversification de métier permet à la sedD de maintenir son niveau de résultat en 2012.

3. Rapport financier

Les états financiers 2012 sont certifiés sans réserve par le Commissaire aux Comptes.

Le total du bilan s'établit à 174 418 K€.

Indicateurs financiers

En K€	2009	2010	2011	2012
Fonds propres	6 988	7 196	7 839	8 018
Emprunts	21 422	22 185	25 035	29 882
Chiffre d'opérations	26 533	45 820	69 800	55 015
Chiffre d'affaires	3 853	4 406	4 722	4 600
Résultat net	511	282	298	247

Rappel : les états financiers sont une «photographie» à un instant donné, au 31 décembre

Le niveau d'activité est bon, et la société dégage un bénéfice de + 247 K€. Cependant, l'activité classique se ralentit, et l'apparition d'une baisse de chiffres d'affaires entre 2011 et 2012 devrait se confirmer l'an prochain. Les résultats 2012 sont globalement impactés par la crise financière et immobilière, même si les produits issus des activités «en propre» ont permis de compenser partiellement la baisse d'activité sur les opérations plus classiques.

Les principaux indicateurs de gestion et financiers (EBE, résultat, taux de marge) traduisent le maintien de la performance économique de la société. La sedD dispose d'une bonne capacité à autofinancer son développement.

3.1 - Bilan

La structure globale du bilan est cohérente avec l'activité de la sedD et enregistre des volumes très significatifs en créances/dettes et en trésorerie/emprunt du fait des activités de mandat et de concession. Au final, seuls les honoraires et les éventuels soldes d'opération entreront dans le résultat. Par contre, les flux financiers nécessaires à la réalisation des opérations transitent par l'actif et le passif de la sedD.

Actif

Le total de l'actif s'élève à 174 417 K€ dont :

- 83 593 K€ de créances issues des opérations de mandat,
- 31 291 K€ de stocks issus des opérations de concession d'aménagement,
- 40 684 K€ de trésorerie.

Ces montants sont en forte hausse par rapport à 2011 et traduisent l'accroissement du volume traité par la sedD. Il n'y a pas de doute sur la recouvrabilité des créances.

Le niveau de trésorerie important résulte essentiellement des flux qui transitent temporairement par la sedD dans le cadre des opérations de mandats et de concession. La trésorerie propre à la sedD s'élève à 9 490 K€.

Passif

Le total du passif s'élève à 174 417 K€ dont :

- 8 019 K€ de fonds propres,
- 154 311 K€ de dettes dont 101 623 K€ au titre des opérations de mandat et 44 554 K€ issus des opérations de concession d'aménagement,
- 29 882 K€ d'emprunt dont 25 288 K€ issus des opérations de concession.

Le niveau des fonds propres est satisfaisant. Il s'élève à 8 019 K€ et se répartit en :

- capital social	5 342 K€
- prime d'émission	72 K€
- réserves	1 618 K€
- résultat de l'exercice	247 K€
- subventions d'investissement	740 K€

3.2 - Résultat

Le total des produits s'élève à 38 953 K€, le total des charges à 38 706 K€, ce qui aboutit à un bénéfice net de 247 K€.

Les commentaires qui suivent sont basés sur le résultat tel que présenté dans le rapport de gestion, et non celui de la liasse fiscale. Cette présentation permet de neutraliser le volume des charges et produits issus des opérations en concession (pour un montant d'environ 32 107 K€).

Le total des produits est ainsi ramené à 6 846 K€ et des charges ramené à 6 599 K€.

Le résultat d'exploitation, issu des produits et charges de l'activité, s'établit à + 156 K€ en 2012, quasi moitié moins qu'en 2011. La légère baisse du chiffre d'affaires (de 4 722 K€ en 2011 à 4 600 K€ en 2012) et une petite augmentation des charges (de 4 695 K€ en 2011 à 4 789 K€ en 2012) expliquent cette évolution.

Les principaux composants du chiffre d'affaires sont l'activité de concession d'aménagement avec 1 835 K€ réalisés, et la construction d'équipement public pour 1 442 K€. Ces postes sont respectivement en recul de 8 % et 20 % par rapport à 2011. Le développement des métiers de prestations de service par la sedD vis-à-vis des structures associées permet en partie de compenser ce recul des activités traditionnelles en terme de chiffre d'affaires.

Les principaux postes de charges sont la masse salariale avec 3 030 K€, la sous-traitance pour 550 K€ et les charges générales de fonctionnement pour 623 K€.

Le résultat financier s'établit à + 415 K€. Issu de la différence entre les placements financiers et les charges d'intérêt des emprunts, il contribue de façon significative à la réalisation du bénéfice de 2012.

Le résultat exceptionnel est peu significatif.

3.3 - Liens financiers avec la Ville de Besançon

Plusieurs délibérations prises en Conseil Municipal au cours de l'année 2012 impliquent la sedD. Elles concernent essentiellement des opérations immobilières, dont la présentation des comptes rendus d'activité de concession, ainsi que des études, des cessions de terrain.

4. Fonctionnement de la société

La Société d'Equipement du Département du Doubs fonctionne dans le respect du cadre juridique spécifique aux SEM.

En 2012, la sedD a distribué des dividendes au titre du résultat 2011 à ses actionnaires, sur la base de 3 % du résultat, pour un montant global de 9 K€.

Au cours de l'exercice 2012, le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois et l'Assemblée Générale Ordinaire a été convoquée une fois notamment pour approuver les comptes de l'exercice précédent.

Conclusion

La Société d'Equipement du Département du Doubs a maintenu un bon niveau d'activité malgré le contexte économique difficile et le ralentissement des commandes reçues. La diversification des métiers mise en place contribue à maintenir le niveau d'activité. Les ratios financiers et de gestion sont satisfaisants et la situation financière est saine.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le présent rapport, présenté par ses administrateurs élus au conseil d'administration de la sedD, Société d'Equipement du Département du Doubs, relatif à l'activité et aux états financiers de cette société au titre de 2012.

«M. Michel OMOURI : Monsieur le Maire, j'ai pu prendre connaissance du rapport d'activités 2012 de la sedD. Peu de choses à en dire, une remarque et des questions.

Remarque : la sedD gère des murs de l'immobilier d'activité, Aktya gère des murs des bureaux tertiaires. La CMB gère des murs des locaux commerciaux de bas d'immeubles, sans doute y a-t-il une cohérence mais moi elle m'échappe. La mutualisation n'est-elle pas requise de nos jours, la crise aidant.

Question : je m'interroge sur l'action de cet organisme de satisfaire Aktya, malgré les difficultés de Camponovo, de son non suivi du Centre Pasteur, de son soutien sans faille du Café Louis et des transactions immobilières du 6 rue de la Madeleine ou généralement à Battant. N'est-ce pas à ce type d'outil d'intervenir dès lors que l'on réfléchit à des solutions immobilières et de teneur commerciale ? Il m'est apparu que cet organisme et ses satellites ont été absents. Je m'interroge plus spécifiquement sur le domaine de compétence de cette SEM et même de ses limites. Après tout on en parle beaucoup, on la voit partout. Ne serait-elle finalement pas notre agence de développement économique bisontine ? Mais comme on dit souvent, je ne comprends pas tout au fonctionnement du système FOUSSERET.

M. LE MAIRE : Ça c'est sûr !

M. Michel OMOURI : C'est de la gestion ! Je termine.

M. LE MAIRE : Non, je vous interromps, je préside cette séance et je vous dis que je ne vous autorise pas à dire cela parce que j'entends beaucoup en ce moment parler du système FOUSSERET dans la ville. Je ne parle pas du système OMOURI aux 408. Je vous demanderai donc de retirer cela, il n'y a pas de système FOUSSERET ! Vous le retirez ? C'est bien. Vous pouvez continuer. Très bien, parce que ça suffit, je l'ai encore entendu ce matin dans la bouche d'un de vos amis, ça suffit largement et je vais vite vous demander d'une façon officielle d'arrêter, sans quoi on parlera du système OMOURI aux 408, si vous voulez.

M. Michel OMOURI : Je ne fais pas partie des biens pensants et de ces savants des collectivités locales mais expliquez-moi, j'aime toujours apprendre de mes aînés. Simplement je parle de la gestion aujourd'hui de la sedD, c'est ma question et cette fois-ci évitez de nous dire «je ne connais pas la réponse, je ne vous réponds pas» parce que c'est la 4^{ème} intervention que l'on fait et ça fait 4 fois que vous ne répondez pas. Maintenant Monsieur le Maire on parle de mutualisation, les rapports nous l'ont confirmé et donc maintenant répondez à la question !

M. LE MAIRE : Je réponds aux questions lorsqu'elles sont judicieuses mais je vois bien que vous ne connaissez pas bien le fonctionnement de ces sociétés. Tout d'abord je vais vous donner une petite information, la SEM est une Société d'Economie Mixte composée de la Ville de Besançon, de la Chambre de Commerce et d'Industrie, du Conseil Général du Doubs, de la Caisse d'Epargne et de la CDC, donc ce n'est pas quelque chose qui est géré par FOUSSERET et dont le président d'ailleurs est Vincent FUSTER. La sedD c'est un aménageur. De ce fait elle construit les bâtiments et ensuite elle les remet en patrimoine et les revend à quelqu'un qui est chargé de louer ces bâtiments. Ce loueur c'est une autre Société d'Economie Mixte dont je suis le Président, dans laquelle votre groupe est représenté car Philippe GONON vient d'ailleurs très régulièrement aux réunions de la SAIEM et d'Aktya. Aktya, lui, est chargé de louer ces bâtiments qui ont été construits et aménagés par la sedD, tout cela est parfaitement clair. Aktya c'est le Crédit Agricole, la Caisse d'Epargne, la Caisse des Dépôts et Consignations, le Conseil Général, la CAGB et la Ville de Besançon -j'en ai peut-être oublié un-. Donc vous voyez que ces sociétés-là ont des rôles très précis et que la mutualisation est telle que nous avons pour Aktya et la sedD les mêmes locaux et le même directeur général et les personnes travaillent à la fois à la sedD et Aktya. Comment pouvons-nous aller plus loin en matière de mutualisation ? Tout cela pour dire que vous prenez et disséquez tous les sujets et posez des questions que vous ne devriez pas poser parce qu'il me semble que depuis le temps que vous êtes ici au sein du Conseil Municipal, vous devriez savoir comment cela fonctionne. Vous nous demandez de mutualiser mais c'est mutualisé puisque lorsque je suis arrivé, il y avait les sociétés indépendantes et que justement nous les avons réunies pour faire des économies, pour être plus efficace donc ce que vous demandez est fait depuis au moins 5 ou 6 ans. Alors je vous dis, je ne comprends pas votre question. Voilà Monsieur OMOURI, et là je vous ai répondu.

M. Pascal BONNET : Il faut toujours aller vers mieux en matière de mutualisation. Apparemment ce soir vous ne répondez pas beaucoup aux questions parce que Michel OMOURI a posé une question sur le bilan de toutes ces structures, notamment pour ce qui est de Camponovo parce qu'il y a quand même un problème...

M. LE MAIRE : Concernant le dossier Camponovo je peux vous répondre. Camponovo est une affaire privée. Actuellement c'est OSEO qui est propriétaire. Il y a eu des actions judiciaires qui ont été mises en place, des dépôts de bilan, tout ça n'est pas terminé. Nous avons, nous, fait des propositions qui n'ont pas été retenues. De plus, le prix était totalement exagéré. Donc je peux vous dire que le Président d'Aktya que je suis, président bénévole je précise, tout comme le Président du Conseil Général, et le Maire de Besançon, nous avons été très actifs avec les services de l'Etat, avec la DRAC sur ce dossier. La solution c'est qu'il n'y en a pour l'instant aucune et nous sommes en train de trouver je crois, mais c'est l'intéressé qui le dira un jour, une solution pour qu'il y ait une librairie mais on ne peut pas intervenir. Je ne peux pas au nom d'Aktya acheter n'importe quoi à n'importe quel prix. Ce que je voulais vous dire quand même c'est que ces Sociétés d'Economie Mixte gèrent l'argent qui vient pour beaucoup des contribuables. Vous ne pourrez pas me reprocher d'être attentif à l'argent des contribuables. Il ne se passe pas une semaine actuellement, Monsieur BONNET, sans que je n'échange sur le sujet avec mon Directeur de Cabinet ou mon Directeur Général sur le sujet de Camponovo. J'espère qu'il y aura prochainement une bonne solution pour une librairie à Besançon. Mais on ne peut pas faire n'importe quoi, on ne peut pas acheter une librairie à n'importe quel prix et de plus acheter quelque chose qui n'est pas à vendre, c'est compliqué.

M. Michel OMOURI : Comme d'habitude on ne me répond pas. Maintenant je vais reprendre sur la mutualisation, on va prendre le cas du 6 rue de la Madeleine, j'ai même fait une intervention à ce sujet-là mais vous ne m'avez toujours pas répondu, comme d'habitude. J'avais dit : «comment se fait-il que la sedD à l'époque rénovait des logements et que par la suite elle les revendait à la SAIEMB Logement ?». J'avais dit : «où est la cohérence entre le fait que la sedD gère, fait les travaux et qu'en même temps elle revende à la SAIEMB Logement ?». Monsieur le Maire, il faut répondre aux questions, répondez tout simplement à cette question. La mutualisation, Monsieur le Maire, il va falloir la faire, vous voulez faire des économies, eh bien faites-les je vous le dis, c'est le cas au 6 rue de la Madeleine, c'est un cas flagrant.

M. LE MAIRE : Monsieur OMOURI, vous avez terminé ? Je vais vous dire, je suis consterné, je viens de vous expliquer qu'il y avait deux sociétés, une qui aménageait et une qui exploitait. Je viens de vous expliquer qu'elles avaient les mêmes locaux. Vous êtes en train de me parler de la rue de la Madeleine, ne souriez pas ou alors vous souriez de votre propre sottise ! Ici au Conseil Municipal, Mesdames, Messieurs et chers collègues ce c'est pas un jeu, nous ne sommes pas dans une aire de jeu ni dans un théâtre, nous sommes dans un conseil municipal et chacun ici doit avoir conscience de la responsabilité qu'il a de la gestion de la ville et de ce qu'il dit. Je vous ai expliqué que la sedD aménageait mais qu'elle n'avait pas vocation à gérer. Il y a un organisme pour la gestion qui s'appelle la SAIEMB Logement donc qui va gérer ce que la sedD a construit. Lorsque nous construisons, lorsque la SAIEMB construit, ce n'est pas la SAIEMB Logement -et Philippe GONON peut en témoigner-, qui dirige forcément les entreprises. On peut le faire directement mais la sedD vend, construit et nous gérons, pour Aktya c'est la même chose. Voilà la réponse donnée une nouvelle fois, que voulez-vous que je vous dise de plus, c'est très clair, je ne comprends pas que vous ne compreniez pas cela. On va avancer parce que je crois que vous ne voulez vraiment pas comprendre.

Mme Martine JEANNIN : Merci Monsieur le Maire. Vous nous présentez le rapport des administrateurs de la sedD, Société d'Equipement du Doubs qui finit l'année en résultat positif. La sedD, pour ceux qui ne connaissent pas, est un organisme parapublic dont la moitié du capital est détenue par les collectivités. Elle porte des projets tels que la caserne Brulard, les collèges, les lycées, les écoles maternelles, etc. Je suis tombée sur un article de la Presse Bisontine de juillet qui m'a cependant interpellée où il est dit sur la société.com que «la sedD est un malade à l'agonie, qu'elle aurait des dizaines de millions d'euros de dettes, que la situation financière est fortement dégradée».

M. LE MAIRE : C'est vrai, il y a eu cet article, mais c'est un article mal renseigné !

Mme Martine JEANNIN : Ce qui paraîtrait d'après le directeur M. MESNIER, c'est une situation récurrente à savoir que société.com se trompe toujours. Enfin ce qui est surtout surprenant, si vous avez lu cet article, c'est la réponse de M. MESNIER, vraiment ça fait peur.

M. LE MAIRE : Non, je n'ai pas lu cet article, on m'en a parlé.

Mme Martine JEANNIN : Il répond aux journalistes que la dette de 90 M€ est garantie à hauteur de 80 % par les collectivités locales. Ce sont elles qui portent le risque. Peut-être pourriez-vous nous rassurer ?

M. LE MAIRE : Non seulement ma chère Martine JEANNIN je ne vais pas que vous rassurer mais je vais aussi vous expliquer. Lorsque société.com dit que la sedD est mal gérée et en difficultés, regardez la hauteur de la dette. La sedD, lorsqu'elle construit quelque chose, lorsqu'elle a un mandat, comme pour Pasteur effectivement il y a un mandat de la Ville, elle le fait pour le compte de la ville et ensuite on transmet la dette à la Ville, ce qui a été mal expliqué dans l'article de société.com. Si l'on m'avait demandé mon avis, j'aurais expliqué les choses de la véritable façon. C'est d'ailleurs ce que veut dire un peu M. MESNIER, la sedD n'est pas un promoteur privé. Si elle avait cette dette-là avec le capital social de la société qui est de 5 ou 6 millions d'euros, si elle avait 90 ou 100 millions de dette, effectivement ce serait dangereux, c'est pour cela que l'on dit que c'est catastrophique. Mais figurez-vous que ces dettes-là elle ne les a pas, elle les a pour le compte d'autres collectivités. Et effectivement lorsqu'il y a 20, 30 ou 40 M€ ou peut-être plus sur Pasteur, le risque est porté non pas par la sedD qui est l'autre opérateur mais par la Ville de Besançon. Lorsqu'on construit la caserne des sapeurs-pompiers, le risque est porté par le Conseil Général. Lorsque l'on construit un lycée pour la Région, le risque est porté par la Région. Donc ce journal sur le net additionne tout cela et dit «ça fait tant». Il précise ensuite qu'il n'y a pas de capital mais bien sûr qu'il n'y a pas de capital. Ce que je veux vous dire Madame et Messieurs pour vous rassurer totalement, c'est que toutes les opérations qui sont diligentées par la sedD ou par Aktya sont analysées par un comité technique qui est constitué de nos financeurs, à savoir la Caisse des Dépôts et Consignations, le service Contrôle de Gestion de la Ville, la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole. Parce que figurez-vous qu'eux sont aussi actionnaires et si la société était aussi en difficultés, comme on peut le penser en lisant cet article, ce n'est pas contre la Presse Bisontine que je dis cela c'est contre la façon dont société.com présente les choses. On leur a déjà fait savoir mais ils continuent à les présenter de la même façon. Dans ce rapport-là il y a la dette et les sommes engagées par la sedD pour le 6 rue de la Madeleine mais ce ne sont pas des dettes de la sedD, ce sont des dettes de la Ville de Besançon, c'est pour cela qu'on les garantit. Je peux vous dire que la santé financière de la sedD est loin d'être inquiétante, elle est même plutôt bonne. Penseriez-vous que la Caisse des Dépôts et Consignations, organisme d'Etat comme on vous l'avait dit, aurait apporté des financements nouveaux, aurait abondé au capital si cela avait été de la mauvaise gestion ? Non ! Alors je vous remercie pour votre question, cela me permet de rétablir une vérité et de redire pourquoi la situation est bonne. Il faut faire très attention lorsqu'on lit d'une façon abrupte toutes ces informations sur internet, il faut regarder ce qu'il y a derrière. Mais de toute façon vous pouvez consulter le rapport et vous verrez qu'il y a des commissaires aux comptes qui sont là et qui interviennent et il me semble qu'on peut faire confiance à la Caisse des Dépôts et Consignations, ce ne sont quand même pas «des manchots» et ils ne nous laisseraient pas aller dans le mur. J'espère avoir répondu à vos questions.

Concernant ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? 6».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions), décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

M. LE MAIRE et M. LOYAT n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 15 juillet 2013.